

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONC-
TION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PER-
SONNEL CIVIL DE L'ETAT

90-886 du 24 ~~Decembre~~ 1990,

/) ECRET N° /MTSS/DGFP/DGPCE

portant titularisation et nomination
au titre de l'annee 1989 de certains
Fonctionnaires des cadres de la ca-
tegorie A, hierarchie I des Services
Techniques (Agriculture-Elevage-
Genie Rural) en tête AMBIERO Michel
Ludovic

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962, portant sta-
tut général des Fonctionnaires;
(/u le Décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le
statut commun des cadres de la categorie A, des Services
Techniques;
(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant
le regime des remunerations des Fonctionnaires;
(/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962,
fixant les categories et hierarchies des cadres creées par
la Loi n° 15/62 portant statut general des Fonctionnaires;
(/u le Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, re-
latif à la nomination a la revocation des cadres de l'Etat;
(/u le Décret n° 63/81/FP du 26 Mars 1963, fixant
les conditions dans lesquelles sont effectues les stages
probatoires que doivent subir les Fonctionnaires Stagiaires
notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le Décret n° 65/170/BE du 25 Juin 1965, régle-
mentant l'avancement des Fonctionnaires;
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abro-
geant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP
du 5 Juillet 1962, fixant les echelonnements indiciaires des
Fonctionnaires;
(/u le décret n° 90-584 du 18 Octobre 1990, organi-
sant l'interim du Premier Ministre ;
(/u le Décret n° 90/513 du 1er Septembre 1990, por-
tant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le Décret n° 90/534 du 1er Septembre 1990
portant organisation des interims des Membres du Gouver-
nement;
(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 détermi-
nant le circuit d'approbation des actes relatifs aux inté-
grations, avancements et revisions des situations adminis-
tratives;
(/u le Décret n° 90/420 du 30 Juin 1990, relatif
aux effets financiers des avancements, des reclassements,
des revisions des situations administratives et des titu-
larisations;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant
le règlement sur la solde des Fonctionnaires;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administra-
tive Paritaire d'avancement reunie a Brazzaville en date
du 21 Novembre 1989;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Les Fonctionnaires Stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture-Elevage) dont les noms suivent sont titularisés au titre de l'année 1989 et nommés au 1er échelon de leur grade, Indice 830 ACC = néant.

A- AGRICULTURE.

I- INGENIEURS D'AGRICULTURE.

M.M. - AMBIERO (Michel Ludovic) , (pc) du 22 Juin 1989, Brazzaville
- NGALLEBAYE OMONO EPALI , (pc) du 24 Février 1989, Brazzaville
- MOUKIAMA (Fernand) , (pc) du 16 Septembre 1989, Brazzaville
- BOUANGA LOLO (Boniface) , (pc) du 18 Février 1989, Secteur Développement Rural Sibiti (Lékoumou)
- MIZINGOU (Joseph) , (pc) du 22 Février 1989 M.E.F. Brazzaville
- NSADISSI (Paul) , (pc) du 23 Juin 1989, Brazzaville
- MALEITA (Jean Paul) , (pc) du 22 Février 1989, Secteur du Développement Rural de Kibangou (Niari)
- TATY Marcel , (pc) du 24 Février 1989, Brazzaville
- NDONGO Jean , (pc) du 22 Février 1989, Brazzaville
- NIERE Moïse Geofroy , (pc) du 5 Mai 1989, Brazzaville

II- INGENIEURS DU DEVELOPPEMENT RURAL.

M.M. - MANTSOUAKA (Martin) , (pc) du 22 Février 1989, Brazzaville
- MAHOUNGOU (Jean Marie) , (pc) du 22 Février 1989, Brazzaville
- BAYENDA (Jean Pierre) , (pc) du 22 Février 1989, Brazzaville
- PAKOU Gilbert , (pc) du 3 Août 1989, Brazzaville Secteur du Développement Rural de Kimongo (Niari)
- LOUFOUMA (Ambroise) , (pc) du 23 Février 1989, Secteur du Développement Rural de Madingou (Bouenza)
- BASSAFOULA (Emmanuel Aimé) , (pc) du 24 Février 1989, Secteur du Développement Rural de BAMBAMA (Lékoumou)
- NIAMOKO Emmanuel , (pc) du 23 Février 1989, Secteur du Développement Rural de Dongou (Likouala)

B- ELEVAGE.

1. - VETERINAIRES INSPECTEURS.

M.M. - MISSSETETE (Daniel) , (pc) du 24 Octobre 1989, Secteur du Développement Rural de Owando (Cuvette)
- NAKOUNTALA Jean Pierre , (pc) du 14 Mars 1989, Brazzaville
- MBOUNGOU André , (pc) du 12 Février 1989, Secteur du Développement Rural de Pointe Noire (Kouilou)
- IKOLAKOUNOU Jean , (pc) du 15 Février 1989, Brazzaville
- BACKOULOU Georges Ferdinand, du pc du 20 Juillet 1989, Brazzaville.

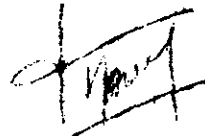
Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Premier Ministre,
Par Intérim
Le Ministre du Travail et de la
Sécurité Sociale,

Brazzaville, le 24 Décembre 1990



- Jeanne DAMBENZET. -



Pierre MOUSSA.-

AMPLIATIONS:

JORPC.....2
SGG/BC.....2
DFP/DGPCE.....48
DGB.....2
DCF.....2
MJDR/DAAFJP/DOS.48
STAT/DGPCE.....2
CRF.....2
Commipo.....9
DRDR.....9
interesses.....21

